

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 Avril 2023

N° 2023-035

**Finances – Budget Annexe Ateliers Relais – Affectation
du résultat 2022- Approbation et autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 3 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie annexe, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Marie-Françoise QUERE, Serge LEBRUN, Isabelle BRIARD, Eric DODET, Carl LEQUERTIER, Daniel BOCQUET, Sylvie CLERC, Florence MARQUES DA SILVA, Joël GIRARD, Jean-Marc MASSE, Christiane BRESSION, Bruno GUITTARD, Dominique RENAULT, Valérie LABOUACHRA, Raymond DOUARE, Charline MARTINEAU

En exercice : 21

Présents : 17

Votants : 21

Excusés :

Pascal FOULON, Christine ADRIAN, Jean-Luc FOURNIER, Sébastien GALERON

Pouvoirs :

Pascal FOULON à Frédéric CUIILLERIER

Sébastien GALERON..... à Joël GIRARD

Jean-Luc FOURNIER..... à Dominique RENAULT

Christine ADRIAN..... à Marie-Françoise QUERE

Secrétaire auxiliaire : Marceau LE DREF

Vu le compte de gestion 2022 et le compte administratif 2022 du budget annexe Ateliers Relais ;

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal ;

D'AFFECTER les résultats de clôture 2022 du budget annexe Atelier Relais comme suit :

INVESTISSEMENT	- 34 534,50 €
FONCTIONNEMENT	+ 29 681,48 €

En raison du caractère déficitaire du résultat de clôture 2021 de la section d'investissement du budget annexe des Ateliers Relais, il convient de reporter le résultat excédentaire de clôture de la section de fonctionnement en « excédent de fonctionnement capitalisé » (compte 1068).

D'ACCEPTER les reports susmentionnés dans le budget 2023 de l'Atelier Relais ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le*



Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le